UNION VALDÔTAINE

LE PEUPLE VALDOTAIN

24ème Année - N. 23
11 Décembre 1976
Paraissant deux fois par mois
Directeur responsable
EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste
N. 2 du 24 / 5 / 1954
Imprimé par
L'UNION VALDOTAINE

UNIS POUR UNE VALLEE D'AOSTE LIBRE

CONGRES DE REUNIFICATION DES MOUVEMENTS

SAINT-VINCENT 11-12 DECEMBRE 1976

UN PROGRAMME POUR LA VALLEE D'AOSTE

LA VOIE UNIONISTE AU PROGRES

UNION VALDÔTAINE

Au moment où dans le monde entier toutes les ethnies et les peuples aujourd'hui minoritaires sont en train de secouer le joug des ethnies dominantes et des états-nations, la Vallée d'Aoste ne pouvait pas manquer de suivre ce même chemin. En effet, les Valdôtains sont en train eux-aussi de prendre conscience de leur état d'aliénation culturelle et linguistique et de colonisation économique auxquelles l'état italien les a conduits par une oppression tantôt brutale, tantôt sournoise, mais toujours efficace. Ils reprennent en même temps conscience de leur personnalité et de leur identité nationale et ils manifestent plus vivement le désir de lutter pour reconquérir leur dignité de peuple dans le sillon de l'idéal autonomiste que nos ancêtres et notre histoire nous ont légué.

Les campagnards, les ouvriers, les étudiants, les intellectuels, qui forment la majorité de notre peuple, ont compris qu'un mouvement de désaliénation culturelle et sociale et de décolonisation politique et économique ne peut pas s'opérer par la lutte séparée de ces classes, mais seulement par la lutte de tout le peuple.

Les Valdôtains s'aperçoivent toujours plus que l'autonomie actuelle n'est qu'un leurre, qu'ils ne peuvent plus limiter leur action à la défense de leurs droits, mais que le moment est venu de passer à une action de promotion de notre peuple à travers la reprise d'une culture populaire, alternative à la culture oppressive et dépersonnalisante de l'état-nation, à travers la conquête du droit d'autodétermination, à travers la prise de pouvoir des instruments de gestion de la vie culturelle, politique, sociale et économique de notre Vallée, à travers la participation directe à la vie communautaire.

Mais les Valdôtains ont aussi compris que pour atteindre ces buts ils doivent être unis et que cette union passe par la formation d'un mouvement politique unitaire, autonomiste et fédéraliste, qui, issu du peuple, saura interpréter les exigences du peuple valdôtain et conduire la lutte de son émancipation selon l'esprit de la Jeune Vallée d'Aoste et du martyr Emile Chanoux.

PROGRAMME DE L'UV POUR UNE VALLEE D'AOSTE NOUVELLE

Le 28 mars 1976, un événement sans précédent dans l'histoire politique de la Vallée d'Aoste, survenait à Saint-Vincent: les trois mouvements régionalistes UV, UVP et RV, renversant une logique qui durait depuis bientôt 30 ans, décidaient de procéder à la réunification et à la création d'un mouvement nouveau, projeté vers le futur, pilier fondamental de la politique valdôtaine.

La décision, unanime, a porté à l'adoption d'un programme socio-politique appelé «La voie unioniste au progrès» qui offre la perspective claire et cohérente d'un changement profond, correspondant aux intérêts et aux aspirations du peuple valdôtain.

La crise de la civilisation néo-capitaliste qui nous afflige, les difficultés croissantes de la voie marxiste, l'impulsion qui naît des peuples contres toute sorte d'impérialisme économique ou idéologique, la prise de conscience des communautés ethniques de leurs droits humains, imposent un rôle nouveau à l'idée fédéraliste et, en particulier, aux Valdôtains.

Il n'est plus possible, comme on l'a fait jusqu'à présent, de se limiter à une action de pure défense. Le moment est venu de passer à l'attaque, en mettant en mouvement une oeuvre de promotion de notre peuple et de ses valeurs, de promouvoir une action qui remette les rênes de la vie sociale, politique, économique et culturelle dans les mains des Valdôtains, pour un progrès qui soit géré par notre peuple pour notre peuple.

Nous devons repousser toute logique stato-nationale et opter pour la logique nationale et ethnique afin de parvenir à la creation d'un noyau idéologique autour duquel pourront converger tous les valdôtains qui éprouvent en premier lieu la necessité de la libération valdôtaine.

Par conséquent, si jusqu'à maintenant nous pouvions être autonomistes par sentiment, dès à présent nous devons opposer aux théories politiques aujourd'hui en vogue, néo-capitalisme et marxisme, notre voie au progrès social, économique, politique et culturel.

Le monde doit, s'il veut trouver un nouvel équilibre, dépasser les visions unilatérales qui nous ont conduits à la prédominance d'un groupe sur l'autre, d'une classe sur l'autre, d'une ethnie sur l'autre.

Le moment est venu d'embrasser une vision d'une portée universelle qui, à travers les principes d'autonomie, participation, coopération, autogestion puisse donner une réponse globale aux problèmes modernes.

Le fédéralisme seul répond à ce besoin.

IL FAUT CHANGER LA SOCIETE ACTUELLE

Nous vivons un moment difficile de crise économique et sociale. L'agriculture, pilier de la structure du pays, a atteint le minimum vital et les jeunes ont perdu tout intérêt à continuer le travail de leurs pères. En même temps la crise de l'emploi dans l'industrie est un exemple évident que seule la recherche d'un juste équilibre entre les différents secteurs économiques peut faire entrevoir un avenir plus sûr.

La société néo-capitaliste, entre autres, avec le mythe du bien-être, a permis la spéculation immobiliaire et foncière qui risque de détruire le territoire et de provoquer l'abandon total de la campagne et des métiers traditionnels.

Les services, socio-sanitaires en premier lieu, ont été sacrifiés et remplacés par l'intérêt individuel auquel tout est dû. C'est ainsi qu'il y a eu le «boom» de l'automobile et, parallèlement, le «boom» des coûts énergétiques, tandis que les services publics étaient abandonnés à eux-mêmes.

Mais le néo-capitalisme, surtout, a créé une mentalité nouvelle, non communautaire, non idéaliste, liée à une conception tout à fait matérialiste de la vie qui voit dans l'argent l'unique moyen d'expression de la personnalité humaine.

Les autonomistes sont contre cet état de choses et c'est pour cela que nous voulons changer la société actuelle.

LA SOCIETE QUE NOUS VOULONS CONSTRUIRE

Le principe fédéraliste, qui est à la base de notre action politique, met au premier plan l'homme, non pas comme classe, non pas comme être supérieur, mais comme membre d'une grande communauté humaine qui vise au développement de la personnalité de chaque peuple.

C'est ainsi que nous sommes contre les tyrannies et les dictatures, contre les confins imposés par les armes, contre les états centralisés, contre la massification.

Et nous sommes, par conséquent, pour l'autogestion sociale et économique, pour la décentralisation des décisions, pour le maintien des cultures populaires et ethniques, pour une solution politique qui donne aux travailleurs (campagnards, ouvriers, artisans, intellectuels) la gestion directe et humanisée de la société.

Sur ces principes fondamentaux se base le programme politique de l'Union Valdôtaine.

Le Statut et les rapports avec Rome.

Le régime d'autonomie qui nous a été octroyé par l'état italien ne correspond ni aux espoirs de la Résistance Valdôtaine ni à nos besoins actuels. Il va de soi que nous avons le devoir de faire appliquer intégralement tous les points de notre Statut inobservés pendant trente ans (zone franche et surtout ceux qui auraient permis de sauvegarder notre ethnie) mais nous devons aussi lutter à travers un vaste mouvement populaire afin qu'on nous reconnaisse une plus grande autonomie dans le cadre des structures de la société actuelle et de l'avenir.

En même temps nous devons prendre conscience que, si nous voulons arriver à une émancipation ethnique, nous devons travailler afin que le futur et inévitable ordre fédéraliste de l'Europe donne à la Vallée d'Aoste la place qu'elle mérite dans le cadre de l'ethnie savoyarde.

Planifier le progrès avec la gestion populaire

Nous devons gérer l'économie valdôtaine en maîtres et non pas comme maintenant. Il s'agit donc, à travers une planification démocratique et le contrôle financier et bancaire, de maîtriser les lignes directrices du développement régional et, en même temps, de prendre part à la gestion des entreprises publiques (ENEL, EGAM, etc.) . C'est là un des points fondamentaux de

la politique unioniste parce que sans une intervention précise et concrète dans le domaine financier, le pouvoir d'opérer les grandes et les moins grandes réalisations dans le territoire et la structure industrielle, restera toujours dans les mains de groupes étrangers à la Région et, partant, spéculateurs par principe.

La gestion populaire doit se réaliser aussi bien par le moyen du Conseil Régional qu'avec l'activité des élus locaux (communautés de montagne, communes) mais aussi grâce au référendum régional, qui doit devenir une formule active de démocratie directe permettant ainsi au peuple valdôtain d'exprimer son avis sur les questions importantes de la vie administrative et sociale du pays.

L'aménagement du territoire.

La terre est la plus grande richesse du pays. On a perdu trop de temps avant de s'en apercevoir, mais nous devons faire dès à présent le plus grand effort afin de conserver dans nos mains cet atout. La guerre à outrance contre la colonisation et l'exploitation du territoire par les spéculateurs comporte une action, à la fois culturelle et économique, de l'Administration Régionale qui peut se concrétiser par des lois, des règlements, des dispositions et, surtout, par la sensibilisation de l'opinion publique, des administrateurs et de la jeunesse sur le thème de la protection publique du sol. La pollution de l'eau et de l'air, la dégradation de la nature, les bruits, fruits de la gestion actuelle de la société, doivent être combattus avec tous les moyens pour ne pas faire peser sur la communauté les responsabilités d'un système basé sur le profit.

Une nouvelle politique industrielle.

La fin des conditions socio-économiques du passé doit porter inévitablement à une nouvelle structure industrielle, fondée sur les petites et moyennes usines, non polluantes, décentralisées, avec une production liée à la réalité de notre pays. La «verticalisation» de la production de la Cogne rentre dans ce discours et pourra donner une réponse positive à la grave situation financière de la société. Le problème de la Basse Vallée, avec le «pendularisme» actuel devra et pourra trouver dans cette nouvelle gestion de l'industrie, des solutions sinon définitives du moins positives.

L'avenir de l'agriculture.

L'agriculture doit reprendre un rôle prioritaire dans l'ensemble de notre économie et les mesures publiques devront se baser essentiellement sur la relance de la coopération, sur la spécialisation des cultures et des produits, sur la défense du sol. En même temps, des conditions modernes de vie et de prestige humain devront être envisagées pour les campagnards, qui vont devenir un des piliers fondamentaux de la structure socio-économique du pays dans les années à venir.

En effet, il y a des possibilités de développement harmonieux et réel du pays seulement si l'agriculture, étroitement liée au tourisme, deviendra un secteur d'activité actif et moderne, susceptible de défendre le territoire et de fournir des produits typiques en assurant au campagnard les mêmes conditions de vie de l'habitant de la ville ou des pays du fond de la vallée.

Le rôle du tourisme.

On a perdu, dans ces 30 années d'autonomie, l'occasion de gérer dans un sens régional le tourisme, source de richesse du pays. Les «condomini», la deuxième maison des bourgeois de la plaine, ont ébranlé la structure hôtelière en créant de graves problèmes aux administrateurs locaux.

Il faut maintenant inverser la tendance, éviter le plus possible la construction de nouvelles maisons en utilisant au contraire l'immense patrimoine des vieux villages, des vieilles maisons qui, réaménagés grâce à l'intervention publique sous forme de fonds de roulement, peuvent donner une réponse positive à la nécessité d'une habitation à la mesure de l'homme.

En même temps, une nouvelle politique hôtelière devra permettre un renversement du phénomène auquel nous assistons ces dernières années: les hôtels transformés en «condomini».

L'artisanat et le commerce

L'artisanat, typique ou social et le commerce ont besoin de mesures concrètes surtout dans le domaine des structures, des moyens financiers et de la formation professionnelle. L'initiative individuelle existe, il faut lui donner la possibilité de se développer en favorisant une gestion coopérative surtout pour ce qui concerne la phase initiale (matières premières) et finale (commercialisation).

Ces structures, ainsi que la petite industrie, donnent les meilleures garanties de stabilité, continuité, maintien du niveau de l'emploi et aussi des services décentralisés sur la totalité du territoire qu'on ne pourrait réaliser autrement.

L'éducation et la vie culturelle.

L'école représente un des problèmes les plus importants pour le pays car elle a la triple mission de former le travailleur, le citoyen, l'homme valdôtain, et c'est tout dire.

Dans ce sens nous pensons qu'il faut donner la priorité à la transformation de l'école actuelle (enseignants, programmes) en une école valdôtaine, profondément enracinée dans le milieu et pouvant ainsi satisfaire aux exigences profondes du peuple, qui veut conserver depuis l'école maternelle jusqu'à l'Université sa personnalité ethnique.

Cela suppose une présence croissante du français, l'équivalence des diplômes universitaires européens, la réalisation de programmes scolaires dans lesquels le Val d'Aoste soit le protagoniste, la formation d'enseignants valdôtains dans l'esprit et la pratique.

L'école doit garantir le droit à la culture mais aussi le droit au métier. C'est ainsi que l'Administration Régionale, enfin en mesure de coordonner et de diriger les choix de l'école valdôtaine, devra, dans le cadre d'une planification démocratique, améliorer les conditions de l'entrée des jeunes dans la vie active.

Il est en même temps fondamental de sauvegarder notre patrimoine culturel d'expression française, allemande ou en patois soit par le truchement des associations culturelles existantes soit par la promotion d'initiatives nouvelles (théâtre populaire, moyens audio-visuels, etc).

Le sport.

Il est vivement souhaitable de diffuser l'activité sportive dans toute la Vallée par le moyen de structures communautaires qui donnent ainsi la possibilité aux jeunes de pratiquer leur sport préféré. La valorisation des sports traditionnels valdôtains (tsan, fiollet, rebatta), l'augmentation des contributions aux communes et aux sociétés sportives pour leur activité, la planification des nouveaux équipements sportifs pourra donner une réponse positive au besoin de loisirs et d'éducation sportive de notre jeunesse.

La promotion de la femme

Le pays a besoin de la contribution que les femmes peuvent apporter à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Aussi l'U.V. soutient les femmes dans la lutte pour la parification de leurs droits dans tous les domaines et surtout en matière d'emploi, de formation et de promotion personnelle, de amélioration de leurs conditions de travail et de vie, pour le développement de leurs connaissances et de leur information.

La jeunesse

Deux grands principes sont à la base de l'action unioniste:

- encourager chez les jeunes l'exercice de leurs responsabilités dans la société;
- supprimer les inégalités en offrant à tous, jeunes filles et jeunes gens, des chances égales pour l'éducation, le métier, le travail, les loisirs, les sports et la culture.

Ce but sera atteint grâce à la participation massive des jeunes à la vie du mouvement et à leur entrée active dans l'action politique régionale, dans les rapports avec les peuples frères de l'Europe, dans la gestion d'une action culturelle et sociale adaptée aux exigences réelles de notre jeunesse.

La Jeunesse Valdôtaine, organisation unioniste des jeunes jusqu'à 25 ans, a sa place importante dans les décisions politiques de l'U.V. et gère, dans l'autonomie, son activité parmi les jeunes dans les écoles et dans les lieux de travail.

La Santé.

L'U.V. s'attache à mettre à la portée de tous les Valdôtains une médecine de qualité axée sur la prévention, le diagnostic, les soins et la réadaptation dans un ensemble coordonné et humanisé où les besoins de la santé ne soient pas soumis à la loi du profit.

Une organisation rationnelle des structures sanitaires voit dans l'Hôpital Régional son centre d'action fondamental tandis qu'un centre «poliambulatoriale» devra être créé dans la Basse Vallée et servir de «filtre» avec les unités sanitaires locales.

La politique sanitaire devra surtout s'efforcer de se concentrer sur les mesures préventives, sur la réalisation de «consultori» et sur la formation et la qualification des agents sanitaires dans le cadre d'une gestion régionale et démocratique du secteur.

L'école et les lieux de travail représentent donc un champ d'action publique fondamental qui devra disposer de structures hospitalières modernes et de médecins capables, sur la base du principe que la santé est le bien le plus précieux de l'homme.

Les transports.

Une politique nouvelle des transports a comme objectif de créer, développer et organiser les moyens de transport en fonction des lieux d'habitation et de travail, d'améliorer leur rapidité et leur comfort, de les rendre moins coûteux. Elle s'inscrit dans le cadre d'ensemble de la politique d'aménagement du territoire et sera définie et appliquée en liaison avec les communautés de montagne et les communes, avec le concours des organisations représentatives de la population.

La priorité doit être donnée aux transports en commun ou gérés par le secteur public.

Les investissements nécessaires pour les infrastructures seront financés principalement par le budget régional avec le concours des collectivités locales.

Les prix.

Une réorganisation générale du secteur est indispensable, car le coût de la vie, en Vallée d'Aoste, est très élevé et exige des mesures concrètes aussi bien en ce qui concerne l'achat que la distribution.

La population valdôtaine ne doit pas payer les frais qu'un tourisme d'élite a fait augmenter; c'est pourquoi on doit organiser un contrôle des prix des produits de première nécessité et des matériels nécessaires à la formation et à la culture.

Les organisations de producteurs et de consommateurs doivent être aidées financièrement et contribuer à la stabilisation des prix.

LA VOIE UNIONISTE AU PROGRES

Le droit à l'information

Le droit à l'information est un droit de l'individu et un élément fondamental de la démocratie. Mais l'information doit être liée à la réalité sociale du milieu et exige donc des opérateurs de l'endroit et un contrôle public.

Aussi faut-il, dans les régions où sont présentes des communautés ethniques, soustraire l'information à la colonisation du centre.

Les mesures en faveur de l'information écrite doivent être augmentées de façon à permettre le pluralisme d'expression des idées, des opinions, des convictions.

La radio et la télévision, à l'échelon régional, doivent être gérées directement par l'Administration Régionale, en garantissant ainsi un véritable service public ouvert à la collaboration de toutes les forces politiques, syndicales et sociales du pays.

Les émigrés

L'objectif prioritaire dans ce secteur est d'offrir à nos émigrés la possibilité de rentrer au pays et d'y occuper les emplois qui seraient disponibles. Pendant trop d'années les Valdôtains ont dû quitter leur terre pour chercher ailleurs des moyens de subsistance. Le moment est venu d'encourager leur retour qui, par ailleurs, serait extrêmement utile du point de vue ethnique et linguistique, la presque totalité de nos émigrés ayant choisi les pays francophones.

En même temps il est nécessaire d'intensifier les rapports et les contacts avec les colonies valdôtaines pour débattre et évaluer, esemble, les problèmes contingents.

Le conseil régional

Stimuler l'activité du Conseil Régional et diffuser à toute la population les résultats de ses travaux représente un des points du programme unioniste. Il faut que le peuple valdôtain puisse contrôler directement le comportement de ceux qu'il a élus pour la gestion du pays, tant au niveau de la Junte qu'à celui du Conseil et des commissions permanentes.

Le Conseil doit devenir l'expression réelle de notre communauté, la présence du français doit être massive et jouer un rôle toujours plus important dans toutes les expressions de l'activité de notre Assemblée régionale.

La décentralisation

Les communes sont l'élément fondamental de la vie démocratique et, dans ce sens, on doit procéder à une oeuvre coordonnée et progressive de décentralisation dans le cadre également d'une révision de la loi sur les communautés de montagne. Il faut, en effet, ne pas disperser les énergies dans une Région de 115.000 habitants où on assiste encore à une urbanisation croissante et à l'abandon de la montagne. La planification régionale, instrument indispensable pour une gestion positive de l'économie, devra trouver, dans un rapport constant avec les communes, les moyens les plus adéquats pour répondre aux besoins et aux nécessités de notre communauté.

Réforme de l'Administration Régionale

Instrument essentiel d'une politique régionaliste, le personnel de l'Administration régionale ne doit pas se transformer en une bureaucratie sclérosée: il doit devenir un organisme moderne, vital, conforme aux nouvelles exigences de la communauté.

Il est donc nécessaire de réaliser un travail à long terme afin de planifier les structures administratives et de modeler les organes politiques de façon à obtenir des résultats nouveaux et satisfaisants.

Dans ce sens il faut aussi décentraliser quelques bureaux régionaux, notamment dans la Basse Vallée.

POUR UNE VALLEE D'AOSTE PLUS LIBRE
UNIE AUX ETHNIES SOEURS DANS UNE
EUROPE DES PEUPLES

Nous croyons pouvoir apporter une contribution positive pour sortir de la crise morale, politique et économique de l'Europe. En défendant et en valorisant les autonomies locales, en sauvegardant la particularisme de notre culture, par le moyen d'un programme de développement de notre terre élaboré démocratiquement, nous pourrons donner une contribution valable à la démocratie, dans l'esprit des idéaux de la Libération.

Pendant des décennies le Val d'Aoste a payé les conséquences de l'oppression nationaliste. Le moment est venu de reprendre le chemin unitaire vers la renaissance politique, culturelle et sociale de notre peuple avec les forces authentiquement valdôtaines, les communautés locales, les autres minorités ethniques européennes dans le cadre d'une Europe fédérale dans laquelle tous les peuples auront la même dignité et les mêmes droits.

L'Union Valdôtaine veut atteindre ce but par le moyen d'une vaste participation populaire, qui, partant des villages et des communes de notre pays, arrive, à travers un renouveau de la classe dirigeante, à la gestion des organes administratifs et des services sociaux du pays.

C'est alors que les femmes et les hommes valdôtains, ceux qui ont fait l'histoire de notre peuple, ceux qui malgré les pressions, les menaces, le mythe des partis, ont su conserver leur identité, leur culture, leur langue, leur patois, les valeurs authentiques d'une société ayant le sens de la dimension humaine, seront finalement maîtres de leur avenir, de leur terre.

UNIS POUR ETRE MAITRES CHEZ NOUS

UNION VALDÔTAINE

LE MESSAGE DE L'UNION VALDOTAINE A NOTRE PEUPLE

Le projet du nouveau statut de l'U.V.

UNION VALDÔTAINE

PRINCIPES

Art. 1

L'Union Valdôtaine, qui se rattache aux principes fédéralistes, a comme finalités d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain, d'en servir les intérêts culturels, économiques, politiques et sociaux et de favoriser la coopération entre les communautés ethniques

Art. 2

Peuvent faire partie du Mouvement tous les Valdôtains, de naissance ou d'adoption, qui donnent assurance d'être fidèles à la cause valdôtaine. La demande d'inscription, devra être présentée au Président de la section et l'acceptation sera délibérée par le Comité de Direction de la Section et ratifiée par les Prud'hommes. La preuve de l'inscription consistera par la remise de la carte d'adhésion et par l'enregistrement du nouveau membre dans le livre des associés tenu par le secrétariat.

Toutes les éventuelles controverses à ce sujet seront réglées par les Prud'hommes.

Art. 3

Les membres de l'UV qui, à l'avis du Comité de Direction de la Section ou du Comité Exécutif auront pris une attitude contraire aux buts du Mouvement ou aux délibérations des organes de l'UV, seront exclus de l'UV, avec droit d'en appeler aux Prud'hommes dans un délai de 30 jours.

SECTIONS

Art. 4

Les membres de l'UV font partie des sections locales instituées dans chaque commune ou quartier.

Les sections sont gérées par un Comité de Direction élu tous les deux ans par l'assemblée des inscrits de la section selon les modalités du Règlement électoral.

Art. 5

Le Comité de Direction reçoit et statue sur les nouvelles inscriptions, administre la section, exécute les directives du Comité Central et du Comité Exécutif.

Pour la validité des séances la majorité absolue des membres du Comité est requise.

ORGANES

Art. 6

Les organes de l'UV sont:
a. l'Assemblée Générale
b. le Comité Central
c. le Comité Exécutif.

Art. 7

L'Assemblée Générale, élue par les inscrits à l'UV selon les modalités prévues par le Règlement électoral, est le pouvoir constituant du Mouvement et il lui appartient notamment de nommer le Comité Central, de modifier les Statuts, d'approuver le bilan, d'établir les directives politiques générales.

Art. 8

L'Assemblée est convoquée, sur délibération du Comité Central, au moins deux fois par an et, en séance extraordinaire, toutes les fois que la majorité du Comité Exécutif, un tiers du Comité Central ou 1/6 de l'Assemblée même le jugeront nécessaire.

Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, seront adressées aux membres 7 jours au moins avant la date fixée pour la réunion et non plus tard de 20 jours en cas de convocation extraordinaire.

Art. 9

L'Assemblée Générale, présidée par un modérateur proposé chaque fois par le Comité Exécutif, est valable en première convocation si la moitié au moins des convoqués sont présents. En deuxième convocation, une heure plus tard, la séance sera valable quel que soit le nombre des présents.

Art. 10

Le Comité Central est composé de 45 membres élus selon le Règlement électoral, des Parlementaires et des Conseillers Régionaux de l'UV.

Il est convoqué en séance ordinaire au moins tous les deux mois, et en séance extraordinaire toutes les fois qu'il sera requis par la majorité du Comité Exécutif ou par 1/4 de ses membres. Les avis de convocation, contenant l'ordre du jour, seront adressés aux membres une semaine au moins avant la date fixée, sauf en cas d'urgence.

Art. 11

Le Comité Central nomme dans son sein un Comité Exécutif composé de 15 membres dont le Président, 2 Vice-Présidents et le secrétariat politique.

Il nomme également le collège des Prud'hommes (5 personnes), les commissaires aux comptes (5 personnes), les comités de rédaction et les directeurs responsables des organes d'information du Mouvement, les commissions de travail. Il établit le pourcentage de la contribution sur les appointements touchés par tous les membres de l'UV ayant des charges politiques ou administratives dues à leur appartenance au Mouvement.

Art. 12

Les délibérations du Comité Central sont valables en première séance si la moitié au moins des membres est présente; en deuxième séance, une heure plus tard, quel que soit le nombre des présents.

Toutes les délibérations sont prises à la majorité absolue des présents

Art. 13

Il appartient au Comité Exécutif de mettre à effet les décisions du Comité Central sur la ligne des décisions de l'Assemblée Générale; de convoquer les séances ordinaires et extraordinaires des organes du Mouvement; d'entretenir les rapports avec les autres forces politiques.

Le Président préside le Comité Exécutif et dirige le débat du Comité Central. Il a la signature sociale. En cas d'empêchement il sera remplacé par l'un des Vice-Présidents.

Les charges de Président, de Vice-Président et celle de membre du Secrétariat politique sont incompatibles avec celles de Président de la Junte, Président du Conseil Régional, d'Assesseur ou de Parlementaire.

Art. 14

Dans les cas urgents le Comité Exécutif aura pleine faculté de pouvoir à toutes les affaires du ressort du Comité Central, sauf à faire ratifier ensuite ses délibérations par le Comité Central même.

Art. 15

Aux réunions du Comité Exécutif participeront aussi avec droit de vote consultatif les Parlementaires, les Conseillers Régionaux, les responsables des organes d'information et les fonctionnaires du Mouvement qui n'en font pas partie.

Trois absences non justifiées comportent l'exclusion du Comité Exécutif ou du Comité Central.

Art. 16

Le Secrétariat entretient les rapports avec les autres forces politiques.

Il représente officiellement l'UV lors des pourparlers, dans les réunions, dans les congrès et les débats.

Il est également responsable des sièges du Mouvement et il tient tous les livres nécessaires, notamment les livres des procès-verbaux des séances de l'Assemblée Générale, du Comité Central et du Comité Exécutif, qu'il signera avec le Président de la séance et qu'il devra lire aux réunions suivantes.

Il tiendra les livres de la comptabilité qu'il présentera tous les ans aux commissaires aux comptes et qu'il soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Secrétariat peut déléguer ses fonctions à un ou plusieurs membres du Secrétariat même.

Art. 17

Le Mouvement fera face à ses nécessites par:

a) Les cotisations annuelles de ses membres, fixées par le Comité Exécutif;
b) les oblations volontaires et convenues;
c) les abonnements aux organes d'information et la vente de publications éditées par le Mouvement;
d) les contributions en pourcentage sur les appointements touchés par tous les membres du Mouvement ayant des charges politiques ou administratives dues à leur appartenance au Mouvement même.

Art. 18

Les Prud'hommes, nommés par le Comité Central lors de sa première réunion, restent en charge jusqu'au renouveau de l'organisme électeur. Il leur appartient de régler toutes les éventuelles controverses entre inscrits et organes élus, de décider sur l'appel de la part des membres exclus de l'UV, de ratifier les inscriptions. Toutes les décisions, pour être valables, doivent être prises avec la majorité des 4/5.

Art. 19

Les commissaires aux comptes, nommés par le Comité Central lors de sa première réunion, restent en charge jusqu'au renouveau de l'organisme électeur. Il leur appartient d'examiner et de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale le bilan annuel du Mouvement.

Art. 20

Pour l'étude des différentes branches de la vie régionale, le Comité Central nomme des commissions d'étude présidées par un membre choisi par le Comité Exécutif. Le cas échéant, le président peut faire intervenir aux réunions des techniciens, même si ceux-ci ne sont pas inscrits au Mouvement. Les propositions finales devront être prises seulement par les membres de la commission.

Art. 21

Chaque année aura lieu une réunion informative-consultative, ouverte à tous les inscrits au Mouvement, qui représentera aussi la fête sociale. Les responsables des différents secteurs de l'activité de l'UV devront présenter un rapport et faire le point sur la situation politique.

Au cours de l'Assemblée, présidée par un délégué du Comité Exécutif, tous les participants pourront prendre la parole et exprimer leur point de vue.

PROJET DE REGLEMENT DES ELECTIONS

SECTIONS

Chaque section élit, tous les deux ans, les responsables qui doivent: exécuter les délibérations des organes dirigeants du Mouvement; coordonner l'activité des conseillers communaux et des autres membres élus ou nommés; pourvoir aux inscriptions et aux abonnements annuels; représenter, dans la commune le Mouvement. Chaque section est libre dans l'organisation interne sauf pour le responsable officiel (Président, Responsable ou autre définition) qui tient les contacts avec les organes dirigeants. Le Comité de Direction sera composé de 5 personnes jusqu'à 50 inscrits, de 7 jusqu'à 100, de 9 ou plus dans les sections dépassant 100 inscrits.

La section nomme aussi les délégués à l'Assemblée Générale et participe à l'Assemblée annuelle des inscrits.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée de 180 membres (rapport d'un élu chaque 80 voix des élections régionales 1973) divisés par Communauté de Montagne.

Chaque commune sera représentée au moins par 1 délégué, les autres étant votés selon le nombre des voix et selon le tableau ci-dessous.

VALDIGNE	VOIX	MEMBRES
Courmayeur	262	3
Pré-Saint-Didier	36	1
La Thuile	83	1
Morgex	235	3
La Salle	107	2
	723	10

GRAND-PARADIS	VOIX	MEMBRES
Valgrisenche	42	1
Rhêmes-Notre-Dame	9	1
Rhêmes-Saint-Georges	53	1
Valsavarenche	25	1
Cogne	340	3
Aymavilles	280	3
Villeneuve	171	2
Introd	82	2
Arvier	269	3
Avise	92	2
Saint-Nicolas	67	1
Saint-Pierre	232	3
	1.662	23

GRAND-COMBIN	VOIX	MEMBRES
Bionaz	57	1
Oyace	37	1
Valpelline	59	1
Roisan	72	1
Gignod	298	3
Allein	98	1
Doues	52	1
Ollomont	52	1
Etroubles	163	2
Saint-Oyen	30	1
Saint-Rhémy	109	1
	1.017	14

MONT EMILIUS	VOIX	MEMBRES
Jovençan	129	2
Gressan	235	3
Charvensod	232	3
Pollein	122	2
Brissogne	137	2
Saint-Marcel	81	1
Fénis	359	5
Nus	340	4
Quart	391	4
Saint-Christophe	404	5
Sarre	588	7
	3.018	38

MARMORE	VOIX	MEMBRES
Valtournenche	176	2
Chamois	14	1
La Magdeleine	15	1
Antey-St.-André	72	1
Torgnon	85	1
Châtillon	239	3
Saint-Vincent	397	4
Emarèse	25	1
Pontey	104	1
Chambave	236	3
Saint-Denis	80	1
Verrayes	309	3
	1.752	22

EVANÇON	VOIX	MEMBRES
Ayas	156	2
Brusson	156	2
Challand-St-Anselme	49	1
Challand-St-Victor	36	1
Verrès	250	2
Arnad	293	3
Issogne	159	2
Champdepraz	14	1
Montjovet	104	2
	1.217	16

MONT ROSE	VOIX	MEMBRES
Gressoney-La-Trinité	24	1
Gressoney-St-Jean	96	1
Gaby	185	2
Issime	83	1
Fontainemore	51	1
Lillianes	102	2
Perloz	82	1
Pont-Saint-Martin	555	6
Donnas	342	4
Bard	11	1
Hône	139	2
Pont-Bozet	61	1
Champorcher	175	2
	1.911	25

AOSTE	2.631	32 (*)

(*) dont: 16 Aoste, 10 St. Martin de Corléans, 6 Sections des villages.

Chaque section nomme ses représentants à majorité lors d'une réunion qui sera convoquée tous les deux ans et dans laquelle on élira aussi les charges internes de la section.

COMITE CENTRAL

Les 45 membres du Comité Central sont élus:
35 par les délégués de l'Assemblée Générale de chaque communauté selon la division suivante:

1. Valdigne	2
2. Grand-Paradis	4
3. Grand-Combin	3
4. M. Emilius	7
5. Marmore	5
6. Evançon	3
7. Mont Rose	5
8. Aoste	6 (*)

(*) (dont 4 Aoste ville, 1 St. Martin de Corléans, 1 Sections des villages.

- 10 directement par l'Assemblée Générale.
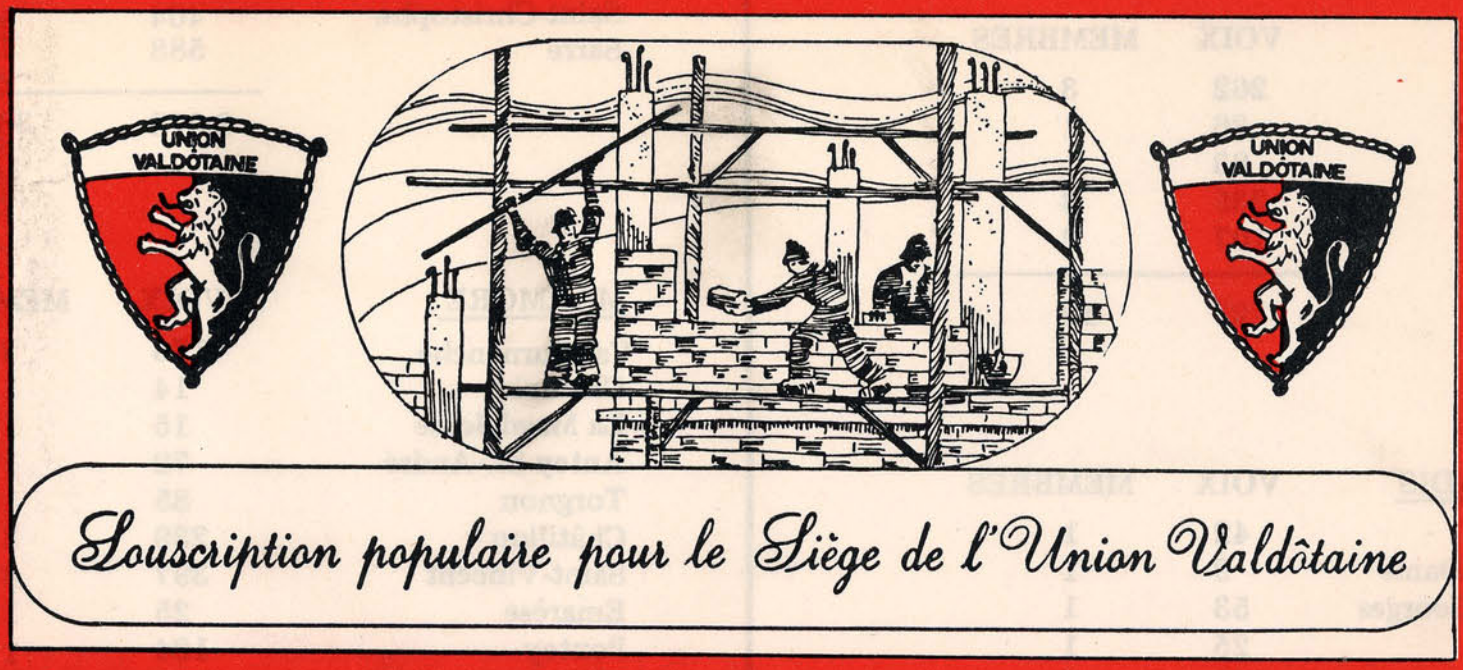
Adherons tous à la souscription populaire pour le siège de l'U.V.